

ARRETE N° 307/2025/URBA

NOMENCLATURE ACTES :

8.3 Voirie

**ARRETE PERMANENT
CREATION DE NUMERO POSTAL
4 AVENUE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté n° 200/2023/AG du 07/10/2023 donnant délégation de signature en direction du Conseiller municipal, Monsieur Michel JUMELET, en matière d'urbanisme règlementaire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-28 relatif aux opérations de numérotage,

VU le permis de construire n° 095 637 24 V 0003 accordant la construction d'une maison relais composée de 34 logements sur la parcelle DO 355,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer un numéro postal pour cette nouvelle construction,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est procédé par la commune à un numérotage supplémentaire sur l'avenue de la Révolution Française, en attribuant le numéro **4 avenue de la Révolution Française** à la parcelle DO 355, conformément au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les frais de pose, d'entretien et de renouvellement de la plaque seront à la charge des propriétaires qui devront veiller à ce que le numéro inscrit soit en permanence net et lisible.

ARTICLE 3 : Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire par voie postale et transmis pour suite à donner à l'INSEE, aux services du Cadastre et de la Direction de la Poste.

ARTICLE 5 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal le 19 septembre 2025

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

Le Conseiller Municipal délégué
Chargé de l'urbanisme
réglementaire

Michel JUMELET



PJ : plan de numérotage

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Département :
VAL D OISE

Commune :
VAUREAL

Section : DO
Feuille : 000 DO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

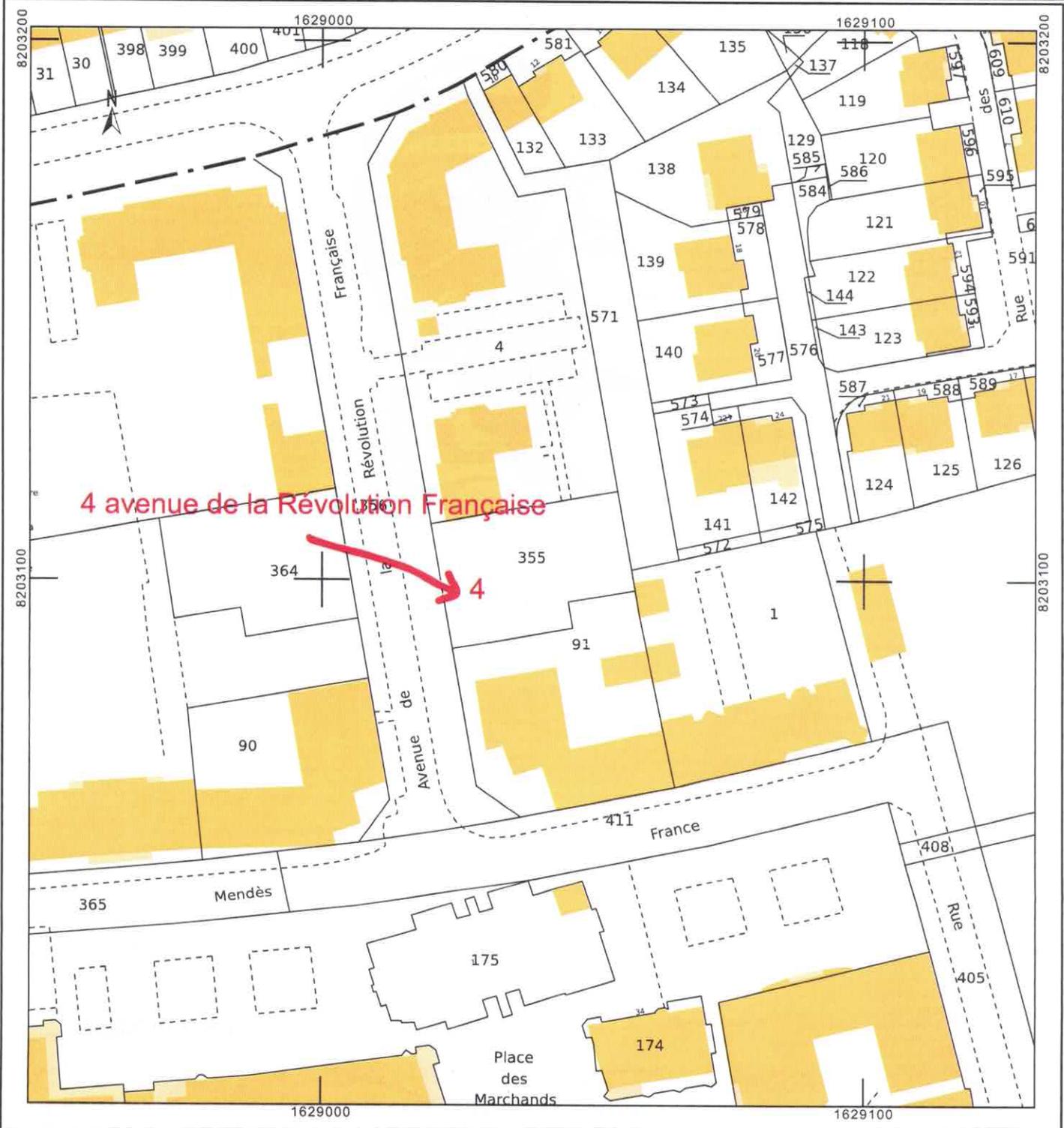
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250919-3072025-URBA-AR
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception en préfecture : 30/09/2025
MPS

FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 - fax
sdif.val-doise@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



4 avenue de la Révolution Française

4